

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 février 2012 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:  
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce  
René Paquet, représentant de Saint-Théophile  
Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie  
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie  
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René  
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe  
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper  
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert  
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth  
Richard Giroux, représentant de Saint-Benoît-Labre  
Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

**RÉSOLUTION NO: 4244-12**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis  
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant l'item suivant:**

- 9.1 Dépôt des rapports annuels 2011 par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc.;**
- 14.1 Renouvellement de l'assurance 2012.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO: 4245-12**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 JANVIER 2012**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert  
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 janvier 2012 soit accepté tel que rédigé.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO: 4246-12**

### **RAPPORT FINANCIER 2011**

- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, un résumé du rapport financier 2011, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT** que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2011, a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT** que Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est présente à cette assemblée et qu'elle en fait la présentation;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gilles Daraïche  
**APPUYÉ** par Monsieur Elzéar Dupuis  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 et qu'il autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer ledit rapport pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO: 4247-12**

### **LETTRES D'INTENTIONS – VÉRIFICATION 2011**

- CONSIDÉRANT** que suite au mandat confié par la résolution #4100-11 adoptée le 17 février 2011 accordant à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable pour l'année 2011; les représentants de cette firme ont adressé à la Régie différentes correspondances, dont copies ont toutes été remises à chacun des administrateurs;
- CONSIDÉRANT** que ces lettres sont toutes en lien avec le mandat confié et elles concernent principalement les sujets suivants :
- 15 décembre 2011 : Conditions de la mission (mandat);
  - 06 février 2012 : Indépendance des auditeurs;
  - 06 février 2012 : Contrôle interne à la Régie;
  - 06 février 2012 : Lettre d'affirmation adressée par la Régie à Raymond Chabot Grant Thornton;
  - 23 février 2012 : Communication avec les responsables à la Régie Intermunicipale.
- CONSIDÉRANT** que tous les administrateurs présents à cette assemblée déclarent avoir pris connaissance du contenu de ces correspondances et avoir obtenu toute l'information nécessaire à leur compréhension;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

## **EN CONSÉQUENCE**

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte dans leur intégralité le contenu de ces lettres et que Monsieur Lionel Bisson, président et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soient tous deux autorisés à les signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NO: 4248-12**

##### **SURPLUS 2011**

**CONSIDÉRANT** que l'exercice financier 2011 de la Régie s'est soldé par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 108 726.00\$;

**CONSIDÉRANT** que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

## **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur St-Georges Cloutier  
**APPUYÉ** par Monsieur Éric Maheux  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** la Régie garde pour l'instant son surplus financier de l'année 2011.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NO: 4249-12**

##### **PARTAGE ACTIF ET PASSIF POUR 2011**

**CONSIDÉRANT** que pour la présentation de leurs rapports financiers, chaque municipalité doit inclure dans son rapport la partie des actifs et des passifs qu'elle possède face à divers organismes et entre autre, face à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

**CONSIDÉRANT** que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a préparé ce rapport afin de le transmettre au vérificateur comptable de chacune des municipalités partie à la Régie, après l'avoir déposé à ce conseil;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

## **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur René Paquet  
**APPUYÉ** par Monsieur Richard Giroux  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte le tableau du partage de l'actif et du passif de la Régie tel qu'établi par Raymond Chabot Grant Thornton en date du 31 décembre 2011;

**QUE Raymond Chabot Grant Thornton soit autorisé à le transmettre aux vérificateurs comptables des municipalités membres de la Régie qui lui en feront la demande.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO: 4250-12**

**MANDAT DE VÉRIFICATION 2012**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT** que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 23 février 2012, une offre de service au montant de 5 700.00\$ pour la préparation des états financiers de l'année 2012, plus 1 200.00\$ pour préparer le tableau de répartitions pour les fins de consolidations dans les municipalités membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly  
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;**

**QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, et ce, au montant de 6 900.00\$ plus taxes avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2012 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2013.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO: 4251-12**

**FUSION DE DEUX (2) COMPTES PLACEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que le compte placement de la Régie, communément appelé « fonds réservé traitement futur », fut créé à l'époque par l'adoption de la résolution #1131-93A adoptée le 26 août 1993 et dans le but d'accumuler les argents nécessaires à l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation après la fermeture du lieu d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT** que depuis, la Régie a mis en place, conformément à la Loi, une fiducie environnementale qui accumule les argents nécessaires à cet effet;

**CONSIDÉRANT** qu'il y avait au 31 décembre 2011 dans le « fonds réservé traitement futur » de la Régie la somme de 1 782 097.96\$;

- CONSIDÉRANT** que le compte placement appelé « fonds réservé immo. futures » fut créé par la résolution #1640-96 adoptée le 26 septembre 1996 dans le but entre autres d'avoir les argents nécessaires pour échanger le compacteur CAT. 816 B que la Régie avait à l'époque;
- CONSIDÉRANT** qu'il y avait au 31 décembre 2011 dans ce compte la somme de 31 715.08\$;
- CONSIDÉRANT** que nos experts comptables, la firme Raymond Chabot Grant Thornton nous recommandent de fusionner ces deux (2) comptes-placements;
- CONSIDÉRANT** que des engagements ont déjà été pris à partir des argents placés dans le « fonds réservé traitement futur » pour défrayer certains coûts en relation avec les travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie, et ce, selon les discussions lors de l'assemblée des membres de ce conseil tenue le 17 février 2011 et des résolutions #4127-11 et 4128-11 adoptées le 24 mars 2011 et #4154-11 adoptée le 16 juin 2011 en ce qui concerne les directives de changements;
- CONSIDÉRANT** que la Régie aura à investir dans un avenir rapproché des argents pour entre autres :
- Réparer la route Rodrigue et la partie du rang St-Joseph qui est à sa charge;
  - Construction d'une conduite additionnelle au système de traitement des eaux de lixiviation;
  - Confection de cellules pour l'enfouissement;
  - Recouvrement final des cellules;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

## **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la recommandation formulée par les experts comptables de Raymond Chabot Grant Thornton et autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à fusionner ces deux (2) comptes placements en un (1) seul sous le vocable de « fonds réservé grands projets »;

**QUE** continue d'être défrayé par le « fonds grands projets », les engagements pris en rapport avec les travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie à savoir :

- Le paiement des honoraires de laboratoires, rés. #4127-11;
- Le paiement des intérêts sur emprunts temporaire, rés. #4128-11;
- Le paiement des travaux et des accessoires nécessaires au projet mais non prévus dans le règlement #45-10.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO: 4252-12**

### **ANNULATION D'UN SOLDE RÉGL. #37-05**

**CONSIDÉRANT** qu'il reste dans les livres comptables de la Régie un solde disponible de 29 812.00\$ correspondant au règlement #37-05, lequel règlement a fait l'objet d'un financement complet en août 2006;

**CONSIDÉRANT** qu'un solde résiduaire au montant de 1 286 046.00\$ à déjà été annulé par la résolution #3483-06 adoptée le 21 décembre 2006;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Elzéar Dupuis  
**APPUYÉ** par Monsieur Michel Breton  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil annule le solde disponible dans ce dossier;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à Raymond Chabot Grant Thornton.

### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO: 4253-12**

### **DOSSIER TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION**

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a déposé aux membres de ce conseil l'analyse de la seule soumission reçue suite à l'appel d'offres publié le 21 décembre 2011 sur SEAO dans le dossier de « Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière;

**CONSIDÉRANT** qu'il leurs a également déposé les documents suivants :

- Un rapport daté du 16 février 2012 comparant l'offre reçu avec un estimé des coûts si la Régie opérait elle-même le système de traitement et ses composantes;
- Une liste de matériel nécessaire à l'opération (devis Genivar p.58-59);
- La section « B » « Clauses administratives » du devis d'appel d'offres;
- Une correspondance datée du 20 février 2012 signée par Monsieur Jean-François Audet, directeur général d'Aquatech Inc. proposant à la Régie une révision des prix soumis à la baisse si les équipements de sécurité et le matériel de laboratoire étaient fournis par la Régie;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Elzéar Dupuis  
**APPUYÉ** par Monsieur St-Georges Cloutier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accorde à Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., et ce, pour une période de 58 mois, les travaux reliés à l'appel d'offres cité précédemment le tout selon l'offre déposé en date du 09 février 2012, pour un prix global de 585 220.00\$ plus taxes (10 090.00\$ plus taxes mensuellement).

### **ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 23 février 2012;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2012;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2012 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Dépôt par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. des rapports 2011 en ce qui concerne :
  - Le suivi d'opération et d'entretien du système de traitement des eaux de lixiviation;
  - Le rapport d'interprétation des résultats;
  - Le suivi des eaux souterraines, de l'eau potable et des eaux de surfaces.

## **RÉSOLUTION NO: 4254-12**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet  
APPUYÉ par Monsieur Richard Giroux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants : #C-1200051 à #C-1200108 inclusivement de même que les chèques #P-1200014 à #P-1200049 inclusivement pour un déboursé total de 230 585.07\$.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO: 4255-12**

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE POUR 2012**

**CONSIDÉRANT qu'en date du 24 janvier 2012, Monsieur Yves Lacasse de PMT ROY Assurances et Services Financiers a fait parvenir à la Régie une lettre concernant le renouvellement de notre contrat d'assurance;**

**CONSIDÉRANT que copie de cette lettre a été remise à chacun des administrateurs et que ces derniers déclarent en avoir pris connaissance;**

**CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;**

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;**

**QUE ce conseil accepte le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2012 tel que proposé et autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer pour et au nom de la Régie tous documents jugés utiles et nécessaires à ce renouvellement.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO: 4256-12**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Giroux  
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE la présente assemblée soit levée à 20h39.**

**ADOPTÉE**

**LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**CHRISTINE CARON**

**ROGER TURCOTTE**